

REPUBLIQUE FRANCAISE

21010224000053

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE DE LOYETTES**

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC MEXIMIEUX

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE DE LOYETTES**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : ASSAINISSEMENT

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	182 774,19	125 600,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 57 174,19
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	182 774,19	182 774,19

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	208 640,55	222 500,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 680,00	18 605,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 27 784,45	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	241 105,00	241 105,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	423 879,19	423 879,19

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	27 230,00	0,00	23 680,00	23 680,00	23 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	17 600,00	17 600,00	17 600,00
Total des dépenses de gestion des services		52 230,00	0,00	41 280,00	41 280,00	41 280,00
66	Charges financières	15 240,00	0,00	14 013,00	14 013,00	14 013,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	2 500,00		1 181,19	1 181,19	1 181,19
Total des dépenses réelles d'exploitation		69 970,00	0,00	57 474,19	57 474,19	57 474,19
023	Virement à la section d'investissement (6)	43 107,77		46 300,00	46 300,00	46 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	78 350,00		79 000,00	79 000,00	79 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		121 457,77		125 300,00	125 300,00	125 300,00
TOTAL		191 427,77	0,00	182 774,19	182 774,19	182 774,19

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

182 774,19

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	4 150,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
74	Subventions d'exploitation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes de gestion des services		86 150,00	0,00	82 800,00	82 800,00	82 800,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
Total des recettes réelles d'exploitation		86 150,00	0,00	89 400,00	89 400,00	89 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	36 200,00		36 200,00	36 200,00	36 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		36 200,00		36 200,00	36 200,00	36 200,00
TOTAL		122 350,00	0,00	125 600,00	125 600,00	125 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

57 174,19

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

182 774,19

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	89 100,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	106 970,00	3 900,00	82 400,00	82 400,00	86 300,00
	Total des dépenses d'équipement	106 970,00	3 900,00	82 400,00	82 400,00	86 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 750,00	0,00	17 100,00	17 100,00	17 100,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		780,00	14 400,00	14 400,00	15 180,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	4 099,75		3 540,55	3 540,55	3 540,55
	Total des dépenses financières	28 849,75	780,00	35 040,55	35 040,55	35 820,55
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	135 819,75	4 680,00	117 440,55	117 440,55	122 120,55
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	36 200,00		36 200,00	36 200,00	36 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	16 700,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	52 900,00		91 200,00	91 200,00	91 200,00
	TOTAL	188 719,75	4 680,00	208 640,55	208 640,55	213 320,55

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

27 784,45

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

241 105,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	18 612,00	17 825,00	0,00	0,00	17 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	18 612,00	17 825,00	0,00	0,00	17 825,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	14 000,00	0,00	27 800,00	27 800,00	27 800,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	780,00	14 400,00	14 400,00	15 180,00
	Total des recettes financières	17 000,00	780,00	42 200,00	42 200,00	42 980,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	35 612,00	18 605,00	42 200,00	42 200,00	60 805,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	43 107,77		46 300,00	46 300,00	46 300,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	78 350,00		79 000,00	79 000,00	79 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	16 700,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	138 157,77		180 300,00	180 300,00	180 300,00
	TOTAL	173 769,77	18 605,00	222 500,00	222 500,00	241 105,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

241 105,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

89 100,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	23 680,00		23 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	17 600,00		17 600,00
66	Charges financières	14 013,00	0,00	14 013,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	79 000,00	79 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	1 181,19		1 181,19
023	Virement à la section d'investissement		46 300,00	46 300,00
	Dépenses d'exploitation - Total	57 474,19	125 300,00	182 774,19

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 182 774,19

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	36 200,00	36 200,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	17 100,00	0,00	17 100,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	86 300,00		86 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	55 000,00	55 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 180,00	0,00	15 180,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 540,55		3 540,55
	Dépenses d'investissement - Total	122 120,55	91 200,00	213 320,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 27 784,45

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 241 105,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 800,00		2 800,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	0,00	80 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 600,00	36 200,00	42 800,00
Recettes d'exploitation - Total		89 400,00	36 200,00	125 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 57 174,19

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 182 774,19

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	17 825,00	0,00	17 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	55 000,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 180,00	0,00	15 180,00
28	Amortissements des immobilisations		79 000,00	79 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		46 300,00	46 300,00
Recettes d'investissement - Total		33 005,00	180 300,00	213 305,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 27 800,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 241 105,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	27 230,00	23 680,00	23 680,00
611	Sous-traitance générale	11 500,00	9 800,00	9 800,00
61523	Entretien et réparations réseaux	3 000,00	1 500,00	1 500,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	11 500,00	8 500,00	8 500,00
6161	Multirisques	940,00	450,00	450,00
617	Etudes et recherches	240,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers		2 430,00	2 430,00
6262	Frais de télécommunications	50,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	17 600,00	17 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	17 300,00	17 300,00
658	Charges diverses de la gestion courante		300,00	300,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		52 230,00	41 280,00	41 280,00
66	Charges financières (b)(8)	15 240,00	14 013,00	14 013,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 400,00	14 100,00	14 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-160,00	-87,00	-87,00
67	Charges exceptionnelles (c)		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	2 500,00	1 181,19	1 181,19
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		69 970,00	57 474,19	57 474,19
023	Virement à la section d'investissement	43 107,77	46 300,00	46 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	78 350,00	79 000,00	79 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	78 350,00	79 000,00	79 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		121 457,77	125 300,00	125 300,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		121 457,77	125 300,00	125 300,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		191 427,77	182 774,19	182 774,19

+

RESTES A REALISER 2017 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

182 774,19

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	225,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	312,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-87,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	4 150,00	2 800,00	2 800,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	4 150,00	2 800,00	2 800,00
74	Subventions d'exploitation	2 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	2 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	80 000,00	80 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	80 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		86 150,00	82 800,00	82 800,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		6 600,00	6 600,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		6 600,00	6 600,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		86 150,00	89 400,00	89 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	36 200,00	36 200,00	36 200,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	36 200,00	36 200,00	36 200,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		36 200,00	36 200,00	36 200,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		122 350,00	125 600,00	125 600,00

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	57 174,19
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	182 774,19
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 34 (5)	44 670,00	38 400,00	38 400,00
	Opération d'équipement n° 35 (5)	23 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 36 (5)	15 700,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 37 (5)	23 600,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 38 (5)		24 500,00	24 500,00
	Opération d'équipement n° 39 (5)		7 500,00	7 500,00
	Opération d'équipement n° 40 (5)		12 000,00	12 000,00
	Total des dépenses d'équipement	106 970,00	82 400,00	82 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 750,00	17 100,00	17 100,00
1641	Emprunts en euros	24 750,00	17 100,00	17 100,00
27	Autres immobilisations financières		14 400,00	14 400,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.		14 400,00	14 400,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	4 099,75	3 540,55	3 540,55
020	Dépenses imprévues (investissement)	4 099,75	3 540,55	3 540,55
	Total des dépenses financières	28 849,75	35 040,55	35 040,55
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	135 819,75	117 440,55	117 440,55
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	36 200,00	36 200,00	36 200,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	36 200,00	36 200,00	36 200,00
139111	Agence de l'eau	16 400,00	16 450,00	16 450,00
13912	Régions	3 300,00	3 300,00	3 300,00
13913	Départements	16 460,00	16 450,00	16 450,00
13915	Groupements de collectivités	40,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	16 700,00	55 000,00	55 000,00
2313	Constructions		55 000,00	55 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	16 700,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	52 900,00	91 200,00	91 200,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	188 719,75	208 640,55	208 640,55

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

4 680,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

27 784,45

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

241 105,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	18 612,00	0,00	0,00
13111	Agence de l'eau	18 612,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 612,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 000,00	27 800,00	27 800,00
1068	Autres réserves	14 000,00	27 800,00	27 800,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	14 400,00	14 400,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	3 000,00	14 400,00	14 400,00
Total des recettes financières		17 000,00	42 200,00	42 200,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		35 612,00	42 200,00	42 200,00
021	Virement de la section d'exploitation	43 107,77	46 300,00	46 300,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	78 350,00	79 000,00	79 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	39 800,00	39 800,00	39 800,00
281532	Réseaux d'assainissement	37 100,00	37 700,00	37 700,00
281562	Service d'assainissement	1 450,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		121 457,77	125 300,00	125 300,00
041	Opérations patrimoniales (8)	16 700,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	8 900,00	55 000,00	55 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	7 800,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		138 157,77	180 300,00	180 300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		173 769,77	222 500,00	222 500,00

+

RESTES A REALISER 2017 (9) 18 605,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 241 105,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 34
LIBELLE : AMELIORATION DES REJETS DE LA STEP
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		49 917,00	^a 3 900,00	38 400,00	^b 38 400,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	49 917,00	3 900,00	5 000,00	5 000,00	
2031	Frais d'études	49 917,00	3 900,00	5 000,00	5 000,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	33 400,00	33 400,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	33 400,00	33 400,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-42 300,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 38
LIBELLE : EQUIPEMENT POUR AUTOMATISATION TRAITEMENT DES POLYMERES STEP
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	24 500,00	^b 24 500,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	
21351	Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-24 500,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 39
LIBELLE : SONDE DE CONDUCTIVITE PR DE LA CROZE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	7 500,00	^b 7 500,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	
21562	Service d'assainissement	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-7 500,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 40
LIBELLE : ANTENNE EU RUE DU GRAND VIOLET
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	12 000,00	^b 12 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-12 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					913 428,62									
1641 Emprunts en euros (total)					913 428,62									
5011321501A001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/06/1998		01/05/1999	213 428,62	F		5.53	5.53		S	X	N	A-1
3278646	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNTS	16/10/2008		25/03/2009	700 000,00	F		4.78	4.82111		T	X	O	A-1
Total général					913 428,62									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		299 661,64					17 036,24	14 000,19	0,00	225,16
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		299 661,64					17 036,24	14 000,19	0,00	225,16
5011321501A001	N	0,00		8 769,72	0,33	F		5.53	8 769,72	242,27	0,00	0,00
3278646	N	0,00		290 891,92	20,92	F		4.82111	8 266,52	13 757,92	0,00	225,16
Total général		0,00		299 661,64					17 036,24	14 000,19	0,00	225,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominale couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	299 661,64					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		56 840,55	56 840,55
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		17 100,00	17 100,00
1641	Emprunts en euros	17 100,00	17 100,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		39 740,55	39 740,55
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	36 200,00	36 200,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 540,55	3 540,55
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 540,55	3 540,55

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	56 840,55	4 680,00	D001 27 784,45	89 305,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		139 700,00	III 139 700,00
Ressources propres externes de l'année (a)		14 400,00	14 400,00
2762	Autres immobilisations financières	14 400,00	14 400,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		125 300,00	125 300,00
281311	Bâtiments d'exploitation	39 800,00	39 800,00
281532	Réseaux d'assainissement	37 700,00	37 700,00
281562	Service d'assainissement	1 500,00	1 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	46 300,00	46 300,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	139 700,00	18 605,00	0,00	27 800,00	186 105,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	89 305,00
Ressources propres disponibles	IV	186 105,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 96 800,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	20 880,00	75	Autres produits de gestion courante	80 000,00
611	Sous-traitance générale	7 000,00	757	Redevances versées par les fermiers et conc	80 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	1 500,00	77	Produits exceptionnels	6 600,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobil	8 500,00	7714	Recouvrement sur créances admises en non	6 600,00
6161	Multirisques	450,00			
617	Etudes et recherches	1 000,00			
6228	Divers	2 430,00			
65	Autres charges de gestion courante	17 600,00			
6541	Créances admises en non-valeur	17 300,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	300,00			
66	Charges financières	14 013,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 100,00			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-87,00			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00			
022	Dépenses imprévues (exploitation)	1 181,19			
	Total des dépenses réelles	54 674,19		Total des recettes réelles	86 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	79 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	36 200,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelle.	79 000,00	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résu.	36 200,00
023	Virement à la section d'investissement	46 300,00			
	Total des dépenses d'ordre	125 300,00		Total des recettes d'ordre	36 200,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	57 174,19
	TOTAL GENERAL	179 974,19		TOTAL GENERAL	179 974,19

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 800,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de :	2 800,00
611	Sous-traitance générale	2 800,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	2 800,00
	Total des dépenses réelles	2 800,00		Total des recettes réelles	2 800,00
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>		<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	2 800,00		TOTAL GENERAL	2 800,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	34 AMELIORATION DES REJETS DE LA S	42 300,00	13	Subventions d'investissement	17 825,00
	38 EQUIPEMENT POUR AUTOMATISATIO	24 500,00	13111	Agence de l'eau	17 825,00
	39 SONDE DE CONDUCTIVITE PR DE LA	7 500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	27 800,00
	40 ANTENNE EU RUE DU GRAND VIOLET	12 000,00	1068	Autres réserves	27 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	17 100,00	27	Autres immobilisations financières	15 180,00
1641	Emprunts en euros	17 100,00	2762	Créances sur transfert de droits à déduction r	15 180,00
27	Autres immobilisations financières	15 180,00			
2762	Créances sur transfert de droits à déduction r	15 180,00			
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 540,55			
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 540,55			
	Total des dépenses réelles	122 120,55		Total des recettes réelles	60 805,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	36 200,00	040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre secti</i>	79 000,00
139111	Agence de l'eau	16 450,00	281311	Bâtiments d'exploitation	39 800,00
13912	Régions	3 300,00	281532	Réseaux d'assainissement	37 700,00
13913	Départements	16 450,00	281562	Service d'assainissement	1 500,00
041	Opérations patrimoniales	55 000,00	041	Opérations patrimoniales	55 000,00
2313	Constructions	55 000,00	2031	Frais d'études	55 000,00
			021	Virement de la section d'exploitation	46 300,00
			021	Virement de la section d'exploitation	46 300,00
	Total des dépenses d'ordre	91 200,00		Total des recettes d'ordre	180 300,00
	D001 (4)	27 784,45		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	241 105,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	241 105,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COMMUNE DE LOYETTES - 01 - ASSAINISSEMENT	BP	2018
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.10 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.11 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.12 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.16	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.20	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.21	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
p.22	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp	X	
p.24	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv	X	
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
p.25	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.26	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.28	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D - Arrêté et signatures		X